

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

*Paix – Travail – Patrie*

MINISTRE DE LA PROMOTION DE LA  
FEMME ET DE LA FAMILLE



REPUBLIC OF CAMEROON

*Peace – Work – Fatherland*

MINISTRY OF WOMEN'S  
EMPOWERMENT AND THE FAMILY

**37<sup>EME</sup> EDITION DE LA JOURNEE  
INTERNATIONALE DE LA FEMME AU CAMEROUN**

**THEME :**

**« EGALITE FEMMES-HOMMES AUJOURD'HUI  
POUR UN AVENIR DURABLE »**

**TERMES DE REFERENCE**

## I - GENESE ET SIGNIFICATION

La Journée Internationale de la Femme (JIF) trouve son origine dans les luttes ouvrières et les manifestations féministes réclamant le droit de vote pour les femmes, de meilleures conditions de travail, et l'égalité entre les citoyens des deux sexes. Ces manifestations ont agité l'Europe et les Etats-Unis au début du XX<sup>e</sup> siècle. La communauté internationale, considérant le lien de cohérence entre ces revendications et les enjeux humanitaires et de développement, en a fait un important outil de sensibilisation et de plaidoyer en faveur de l'amélioration de la situation des femmes dans tous les domaines. En 1975, un des pas décisifs de cet engagement s'est matérialisé par la célébration, pour la toute première fois, de l'année internationale de la femme, marquée par la Première Conférence Mondiale sur les Femmes, tenue à Mexico. La conférence de Mexico s'est achevée avec : (i) la Déclaration sur l'égalité des femmes et leur contribution au développement et à la paix, (ii) le Plan d'Action en vue de la réalisation des objectifs de l'Année Internationale de la Femme.

Le 08 mars de cette année-là, les Nations Unies célèbrent pour la première fois la Journée Internationale des droits de la Femme, et en 1977, l'Assemblée Générale des Nations Unies adopte une résolution instituant une Journée Internationale des droits de la Femme.

Depuis 1986, le Cameroun célèbre l'événement avec un intérêt soutenu. La libéralisation de la vie publique et la démocratisation qui font partie des innovations des années 80 au Cameroun, l'accession à la Magistrature Suprême du Chef de l'Etat, Son Excellence Paul BIYA, vont de pair avec les politiques de promotion de l'égalité, articulées autour des cadres stratégiques de planification du développement. La création d'un Ministère dédié à la promotion et la protection des droits de la femme découle de ces évolutions.

C'est sous ce prisme qu'il faut appréhender la JIF dont la symbolique est plurielle :

- engagement de la communauté internationale en faveur de la justice sociale et de la protection des droits de l'homme pour le développement et la paix ;
- luttes que les sociétés modernes mènent dans la quête du bien-être de tous et la paix durable ;
- volonté des Etats d'asseoir définitivement les conditions de la participation de tous à la citoyenneté et à l'expression des droits de la personne humaine ;
- place chaque jour grandissante de la problématique du statut de la femme et des droits de l'homme dans l'agenda mondial et les stratégies de développement des Etats ;
- attentes sociales, en termes de promotion de l'égalité des citoyens et de l'Etat de droit.

## II – CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La 37<sup>ème</sup> édition de la Journée JIF au Cameroun est placée sous le thème : « **Egalité femmes-hommes aujourd'hui pour un avenir durable** ». Ce thème s'aligne,

**Au niveau international sur :**

- les Objectifs de Développement Durable (ODD), notamment le 5<sup>ème</sup> « promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes » ;
- la Campagne Génération égalité d'ONU-Femmes : *Pour les droits des femmes et un futur égalitaire* ;
- le thème prioritaire de la 66<sup>ème</sup> Commission de la Condition de la Femme (CSW 66) à savoir : *Atteindre l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles dans le contexte du changement climatique, de l'environnement et de la réduction des risques de catastrophe publique.*

Au niveau national, il est adossé sur :

- l'effort du Cameroun pour parvenir à l'émergence à l'horizon 2035 ;
- la mise en œuvre de la Campagne HeForShe ;
- l'adoption de la Stratégie Nationale de Développement à l'horizon 2030 (SND 30), cadre de référence des actions de développement du gouvernement pour la prochaine Décennie, mettant un accent sur l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme.

Toutes ces problématiques exigent la conjugaison des efforts de tous les acteurs, en vue de l'amélioration du statut et des conditions de vie des femmes.

En effet, malgré les efforts enregistrés ces dernières années dans notre pays en matière de promotion et de protection des droits des femmes, le problème des inégalités de sexes demeure préoccupant. Selon la « publication des données sur l'égalité des sexes au Cameroun » par l'OCHA (Office for the Coordination of Humanitarian Affairs) en 2019, **39%** de la population nationale vit sous le seuil de la pauvreté dont **51,5% des femmes**. Toujours au plan social, que ce soit en matière d'éducation, de santé ou d'emploi, les violences faites aux femmes et aux filles et les disparités femmes-hommes subsistent.

Le choix du thème de la 37<sup>ème</sup> édition de la JIF découle par conséquent de la nécessité de réduire toutes les discriminations faites aux femmes et aux filles, de renforcer les mesures visant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

En outre, ce thème invite les Etats à ressortir la contribution des femmes et des filles du monde entier à l'atténuation des effets des changements climatiques, à l'adaptation à ceux-ci en vue de la construction d'un avenir durable pour tous. Faire progresser l'égalité des sexes dans le contexte de la crise climatique et de la réduction des risques de catastrophe est l'un des plus grands défis mondiaux du 21<sup>ème</sup> siècle. Car, les changements climatiques ont eu et continuent d'avoir des impacts graves sur l'environnement, le développement économique et social.

Au plan sanitaire, le ralentissement des activités et les restrictions imposées par la pandémie du Covid-19 continuent de vulnérabiliser les femmes qui en subissent les impacts les plus profonds, sans oublier l'accroissement des violences domestiques et sexuelles.

Il est important de reconnaître que les femmes et les filles sont des leaders efficaces et des acteurs clés de changement. Elles sont impliquées dans des initiatives de développement

durable, leur participation et leur leadership sont visibles dans tous les domaines. Il est donc question de continuer d'appuyer ces initiatives, d'examiner les opportunités ainsi que les contraintes pour donner aux femmes et aux filles les moyens de faire entendre leur voix et d'être des acteurs égaux dans la prise de décisions pour le développement durable

Pour ce faire, le Cameroun, sous l'impulsion du Chef de l'Etat, développe des politiques, stratégies et mesures visant une meilleure protection et sécurisation des droits de l'homme en général, et de la femme en particulier. L'on évoquerait entre autres faits :

- les engagements personnels du Chef de l'Etat ;
- la mise en œuvre de la Campagne Mondiale de lutte contre les violences faites aux femmes, lancée par le Secrétaire Général des Nations Unies depuis 2012 ;
- l'internalisation des cadres normatifs internationaux et régionaux de protection des droits de la femme ;
- la ratification des textes en matière de promotion et de protection de la femme, dont le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des peuples, relatif aux droits des femmes (Protocole de Maputo);
- l'adoption de la loi N° 2016/007 du 12 juillet 2016 portant code pénal, avec des dispositions favorables aux droits de la femme, de la famille et de l'enfant ;
- l'élaboration des cadres stratégiques en matière de promotion et protection des droits de la femme (Politique Nationale Genre et plan d'action multisectoriel de mise en œuvre, profil genre, Palmarès genre, Stratégie Nationale de lutte contre les VBG, Plan d'Action National de lutte contre les Mutilations Génitales Féminines, 2<sup>ème</sup> génération du plan d'action national des résolutions 1325 et connexes) ;
- l'encouragement et l'accompagnement du mouvement associatif intervenant dans le domaine de la promotion et de la protection des droits des femmes dans leur diversité.

Le renforcement des actions en faveur de l'égalité Femmes-Hommes a besoin de la collaboration de tous les acteurs de la société, dans une approche multisectorielle et participative. Telle est l'essence de la 37<sup>ème</sup> édition de la Journée Internationale de la Femme.

### **III – OBJECTIFS**

#### **III.1 – Objectif général**

Mobiliser la communauté nationale en vue de la réalisation de l'égalité femmes-hommes pour un avenir durable.

#### **II.2 Objectifs spécifiques**

- renforcer la résilience des femmes aux changements climatiques ;

- renforcer la lutte contre les changements climatiques pour réduire les risques de catastrophes;
- organiser des activités de sensibilisation et de plaidoyer sur l'ensemble du territoire national sur la préservation de l'environnement ;
- renforcer la sensibilisation et le plaidoyer sur les violences faites aux femmes et aux filles
- vulgariser les droits des femmes et des filles ;
- impliquer toutes les parties prenantes dans la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles ;
- renforcer la participation des hommes dans les sessions de sensibilisation sur les droits des femmes.

#### IV – RESULTATS ATTENDUS

- la résilience des femmes aux changements climatiques est renforcée;
- la lutte contre les changements climatiques pour réduire les risques de catastrophes est renforcée;
- des activités de sensibilisation et de plaidoyer sur l'ensemble du territoire national sur la préservation de l'environnement sont organisées;
- la sensibilisation et le plaidoyer sur les violences faites aux femmes et aux filles sont renforcées;
- les droits des femmes et des filles sont vulgarisés;
- toutes les parties prenantes dans la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles sont impliquées;
- la participation des hommes dans les sessions de sensibilisation sur les droits des femmes est renforcée.

#### V – SOUS-THEMES

- Genre et changement climatique ;
- lutte contre les Violences Basées sur le Genre : Un enjeu pour atteindre l'égalité des sexes ;
- égalité des sexes et Objectifs de Développement Durable ;
- autonomisation économique des femmes et des filles ;
- culture, traditions et pratiques culturelles néfastes ;
- lutte contre la déforestation ;
- préservation des océans ;
- rôle des leaders communautaires et religieux dans la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles ;
- cadre normatif de promotion et de protection des droits de la femme et des filles ;
- comprendre les violences basées sur le genre ;
- média et violences basées sur le genre.

- activités médiatiques et de communication (tables rondes, conférences, conférences débats, cliniques sociojuridiques...).
- activités sportives et culturelles, gastronomie.
- activités de santé de la femme ;
- formations diverses à l'intention des femmes et des filles ;
- renforcement des capacités des femmes et des filles ;
- appuis et dons aux femmes et groupes de femmes ;
- foires-expositions, journées portes ouvertes ;
- visites, voyages d'échanges, jeux-concours et attractions diverses ;
- rencontres virtuelles ;
- parades.

## VII – METHODOLOGIE

La 37<sup>ème</sup> édition de la JIF se déroulera en deux grandes étapes dont une préparatoire et l'autre consacrée à la célébration proprement dite.

### ✓ La phase préparatoire

Elle est consacrée à l'élaboration participative des documents d'orientation, parmi lesquels les TDR décrivant l'historique, le contexte et la signification du thème retenu, les objectifs de la célébration et les résultats attendus.

Un programme national sera harmonisé intégrant les programmes régionaux et les activités des partenaires institutionnels et sociaux.

### ✓ La célébration

Elle aura lieu le 08 mars 2022 sur l'ensemble du territoire national. Le lancement des manifestations sera une étape essentielle. Le Ministre de la Promotion de la Femme et de la Famille procédera au lancement national, dans une localité arrêtée d'accord parties avec les partenaires sociaux et institutionnels. Des lancements régionaux sont prévus, sous la coordination des autorités administratives locales.

Les partenaires mèneront librement leurs activités, avec leurs ressources propres. Le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille leur apportera, à leur demande et dans la limite de ses disponibilités, un accompagnement technique, selon la nature de l'action.

Les médias seront mis à contribution pour une meilleure appropriation sociale de l'événement et la visibilité des actions du MINPROFF. Les émissions radiophoniques et

télévisées et les tables rondes, seront conduites dans les langues officielles et nationales sur l'ensemble du territoire national.

**NB :**

- Les activités des partenaires et les différents appuis techniques feront l'objet d'un Rapport à faire parvenir au Président du Comité d'Organisation 07 (sept) jours après la célébration ;
- le Rapport Général intégrant l'apport des Régions sera soumis 14 (quatorze) jours après la célébration.

**VIII – PRINCIPES A RESPECTER**

- la JIF devra se faire dans la dignité et le respect scrupuleux des mœurs, des institutions républicaines et des responsabilités sociales et/ou familiales;
- sur le plan sécuritaire, l'implication des administrations en charge du maintien de l'ordre public sera indispensable ;
- les participants devront se conformer aux consignes du Comité d'Organisation ;
- au plan sanitaire, le respect des mesures barrières est de rigueur.